

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 25 (1967)
Heft: [1]: L'Inde et la Suisse : problèmes du Tiers Monde

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On pourrait ajouter que l'institution ou le gouvernement qui est sollicité d'accorder un appui ne manquera pas de s'interroger sur l'orientation politique de l'Etat demandeur et en particulier de sa politique extérieure. Or, les Occidentaux qui ont été taxés d'exploiteurs et qui se sont vu reprocher la contradiction entre les principes qu'ils professaient, peuvent, maintenant que le processus de décolonisation est presque à son terme, s'étonner à juste titre de voir certains Etats nouvellement indépendants succomber à leur tour à la tentation du nationalisme et de l'impérialisme. Il ne peut être question d'accorder une aide qui viendrait nourrir de nouvelles ambitions dictatoriales ou favoriser de nouvelles entreprises impérialistes. Et il paraît légitime d'attendre du gouvernement auquel un appui est destiné qu'il fournisse, par son comportement, des preuves suffisantes de sa volonté de respecter le principe d'autodétermination pour ses voisins aussi fermement qu'il en réclame l'application en ce qui le concerne. Ce sont là, chacun en conviendra, des conditions raisonnables qui devraient, à notre avis, constituer un critère valable pour la sélection des actions à engager sous le signe de l'aide aux pays en voie de développement.

Ce bref exposé n'avait d'autre objet que de rappeler quelques-uns des problèmes fondamentaux que pose le développement des relations entre des pays avancés comme la Suisse et les pays sous-développés. Nous avons signalé quelques-uns des obstacles, souligné les difficultés, tout en veillant simultanément à indiquer les principes sur lesquels fonder nos décisions et nos actions. Au moment où le grand conflit entre l'Est et l'Ouest, qui avait dominé l'après-guerre, perd de son acuité et où la Suisse enfermée dans l'Occident peut commencer à respirer plus largement, la possibilité nous est offerte de consacrer une plus grande part de notre temps et de nos forces à réduire la tension entre la partie sud et la partie nord du globe et, après la période de décolonisation, à normaliser nos relations avec le tiers monde. C'est là une de nos tâches fondamentales, un des objectifs majeurs de notre politique étrangère.

ANDRÉ & C^{IE} S.A.

LAUSANNE

**UNE ORGANISATION SPÉCIALISTE DE LA PROMOTION
DES ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC L'INDE**